



ARRÊTÉ N° 154/2023

Circulation alternée par panneaux Rue du Nouette Du 09 au 11 Octobre 2023

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise Véolia en date du 25 septembre 2023 de réglementer la circulation rue du Nouette pour le remplacement d'un poteau incendie du 5 au 8 septembre 2023.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux concernant le remplacement d'un poteau incendie, la circulation sera alternée par panneaux B15 et C18, rue du Nouette du 9 au 11 Octobre 2023.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise VEOLIA.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise VEOLIA.

Fait à QUÉVERT, le 25/09/2023

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

